



Mai - Juin 2021

N° 6

Fontenailles



L'édito

Fontenaillaises, Fontenaillais,

A la crise sanitaire s'applique malheureusement cette expression, « jamais deux sans trois », connue de tous et qui nous viendrait du XIIIème siècle. La COVID 19 a impacté fortement notre territoire. Ainsi, avant la décision du Président de la République de fermer les écoles et de modifier les dates des congés scolaires, les services municipaux de restauration et du périscolaire des écoles de La Chapelle-Rablais et de Saint-Ouen-en-Brie ont été momentanément fermés.

Durant la semaine du 6 au 9 avril, les enfants des personnels prioritaires ont été accueillis à l'école de Fontenailles. Le service de garderie ne sera pas facturé aux familles par solidarité. L'accueil des élèves durant la pause méridienne a été assuré pour l'ensemble des enfants du regroupement pédagogique à Fontenailles par notre personnel municipal. Je les remercie vivement pour leur implication et leur souplesse dans leurs tâches.

Je pense fortement à celles et ceux qui souffrent de l'isolement, sont impactés sur le plan économique ou bien fortement sollicités de par leur activité professionnelle. OPTIMISME est le mot que l'on doit garder à l'esprit.

Cette période de début de printemps est, comme chaque année, marquée par le vote des budgets. Les différentes dépenses inscrites aux chapitres des dépenses de fonctionnement sur le budget de la commune sont en baisse. Cependant, la participation financière de notre collectivité à certains syndicats est en augmentation. Les chiffres parlent. En 2020, la somme versée à la section d'investissement était de 368 865 €. Cette année, elle est de 509 828 €. La commune peut ainsi rembourser un prêt de 357 000 € lié à la voirie et prévoir des travaux pour les années à venir. Toute la vigilance et les compétences de Monsieur Picodot, adjoint aux finances, assurent un suivi régulier et approfondi de nos finances. Je l'en remercie.

Avant de pouvoir reprendre une vie quotidienne plus agréable et d'avoir accès à un éventail de loisirs, il nous faut continuer à faire face à cette épidémie.

Prenez soin de vous et de vos proches.

Votre Maire

Ghislaine HARSCOËT

NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE DU BUDGET PRIMITIF 2021

Adoptée au cours de la séance de Conseil municipal du 7 avril 2021

La population de la Commune, au 1er janvier 2021 est de 1071 habitants.

Les objectifs poursuivis du budget présenté se traduisent par la volonté de :

Maîtriser les dépenses de fonctionnement, stabiliser la fiscalité et l'endettement.

Le contexte sanitaire incertain impactera évidemment les réalisations budgétaires 2021.

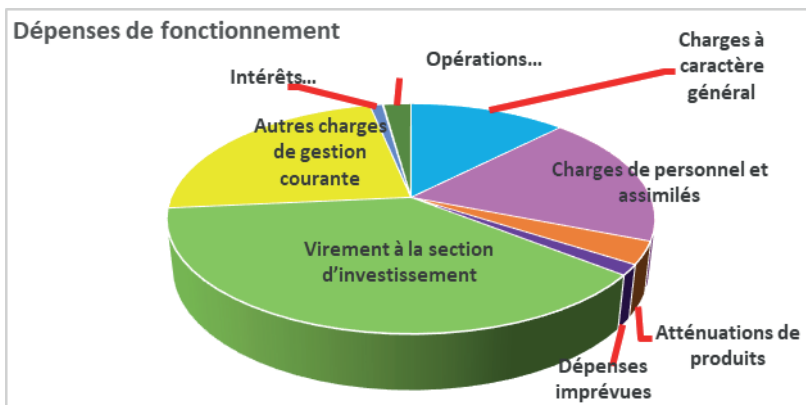
Il s'équilibre : en dépenses et recettes de fonctionnement à **1 347 024,05 €**

en dépenses et recettes d'investissement à **851 189,34 €**

I – Section de fonctionnement

Dépenses de fonctionnement : Les dépenses de fonctionnement d'un montant de 1 338 147,05 € se répartissent entre les opérations réelles pour 807 811,80 €, les opérations d'ordre pour 29 384,16 € et le virement à la section d'investissement 509 828,09 €. Ces dépenses s'établissent comme suit :

DEPENSES	BP 2021 Proposition
011 - Charges à caractère général	167 002,25 €
012 - Charges de personnel	250 700,00 €
014 - Atténuation de produits	42 547,00 €
65 - Autres charges de gestion courante	312 997,29 €
66 - Charges financières	13 565,26 €
67 - Charges exceptionnelles	1 000,00 €
022 - Dépenses imprévues	20 000,00 €
Total des dépenses réelles de fonctionnement	807 811,80 €
042 - Amortissement	1 065,00 €
Diverses opérations d'ordre	28 319,16 €
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement	29 384,16 €
Total dépenses (réelles + ordre)	837 195,96 €
023 - Virement à la section d'investissement	509 828,09 €
TOTAL GENERAL	1 347 024,05 €



Les charges à caractère général (chapitre 011) regroupant les achats courants, les services extérieurs, les impôts et taxes devraient augmenter d'environ 12 % en raison de la mise aux normes de l'installation électrique de Nangis Lude et de l'intégration du CCAS dans le budget communal.

Les charges financières (chapitre 66) regroupent les intérêts des emprunts.

Les charges de personnel (chapitre 012) devraient augmenter suite à la reprise d'un agent titulaire.

Les autres charges de gestion (chapitre 65) devraient croître d'environ 22 % suite à une augmentation importante de la participation du Syndicat Pédagogique de Villefermoy.

Il est entendu que pour les comptes 011 (charges à caractère général), 012 (charges de personnel) et 65 (autres charges de gestion courante), il s'agit d'enveloppes plafond que la commune s'emploiera à ne pas dépasser.

Recettes de fonctionnement : Les recettes de fonctionnement, d'un montant de 1 338 147,05 € se structurent essentiellement autour de deux pôles, en **opérations réelles et en opérations d'ordre**.

Les recettes de fonctionnement ont été estimées en prenant comme référence le résultat 2020. L'excédent de fonctionnement comprend l'excédent 2020 du CCAS (11 790,38 €) suite à sa dissolution.

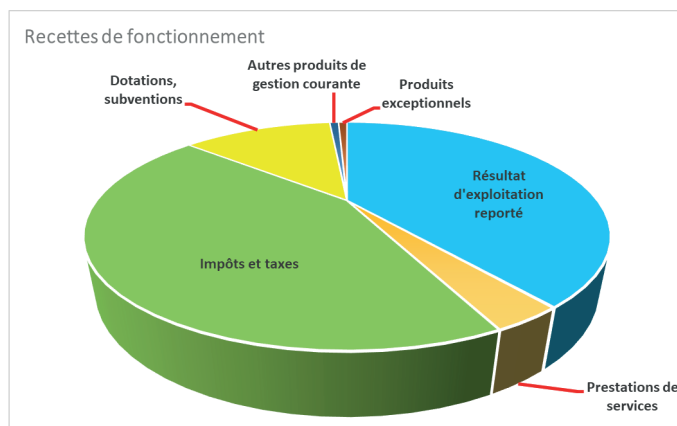
Au chapitre 70 « Produits des services », figure le remboursement du personnel postal et le règlement des factures de garderie.

Au chapitre 74 « Dotations et participations », les dotations devraient rester stables pour 2021.

Au chapitre 75 « Autres produits de gestion courante », les recettes de la salle des loisirs devraient subir une perte d'environ 50 % due au virus.

Ces recettes s'établissent comme suit :

RECETTES	BP 2021 Proposition
013 - Atténuation de charges	1 000,00 €
70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	46 406,00 €
73 - Impôts et taxes	584 868,00 €
74 - Dotations et participations	165 881,86 €
75 - Autres produits de gestion courante	10 000,00 €
77 - Produits exceptionnels	9 600,00 €
Total des Recettes réelles de fonctionnement	817 755,86 €
002 - Excédent de fonctionnement reporté ou anticipé	529 268,19 €
TOTAL GENERAL	1 347 024,05 €



II—Stabilité fiscale

Les taux de la fiscalité directe locale 2021

Taxes	Taux votés
Taxe d'habitation	
Taxe foncière sur les propriétés bâties	39,98 %
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	69,93 %

Les produits attendus :

Produits des impôts locaux 2020			Produits prévisionnels 2021	
Taxes	Produits	En euros par habitant	Produits	En euros par habitant
Taxe d'habitation	305 146,00 €	282,80	0 €	
Taxe foncière sur les propriétés bâties	212 766,00 €	197,18	397 121,00 €	370,79
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	36 993,00 €	34,28	37 063,00 €	34,60
Versement coefficient correcteur			118 684,00 €	

Les taux des taxes restent inchangés depuis 2014 et sont reconduits pour 2021. Le taux de la taxe foncière sur les propriétés bâties est majoré du taux départemental (18 % pour la Seine et Marne).

III – Section d'investissement :

Dépenses d'investissement : Elles se composent notamment du remboursement des emprunts en capital (411 256,65 €), des immobilisations corporelles (380 118,34 €), et des immobilisations incorporelles (24 700,00 €).

Remboursement de la dette : Une avance de 357 000 €, en attendant de toucher les subventions et le FCTVA pour le contrat COR en 2018 arrive à échéance en septembre 2021.

Un programme d'investissement : En raison du 1er confinement, la 3^{ème} phase des travaux de l'église n'a pas eu lieu en 2020, celle-ci s'effectuera cette année pour un montant de 191 820,00 €.

Sont prévues, également pour les plus significatives, les opérations suivantes :

Route du cimetière 26 000,00 €
 Changement des fenêtres de la mairie.....32 000,00 €

DEPENSES	BP 2021 Proposition
16 - Emprunts et dettes assimilées	411 256,65 €
20 - Immobilisations incorporelles	24 700,00 €
21 - Immobilisations corporelles	380 118,34 €
Total dépenses	816 074,99 €
001 - Déficit d'investissement reporté	15 114,35 €
020 – Dépenses imprévues	20 000,00 €
Total dépenses d'investissement (avec Résultat)	851 189,34 €

Recettes d'investissement :

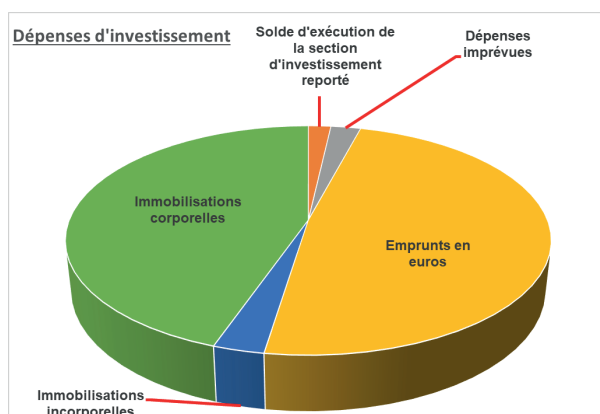
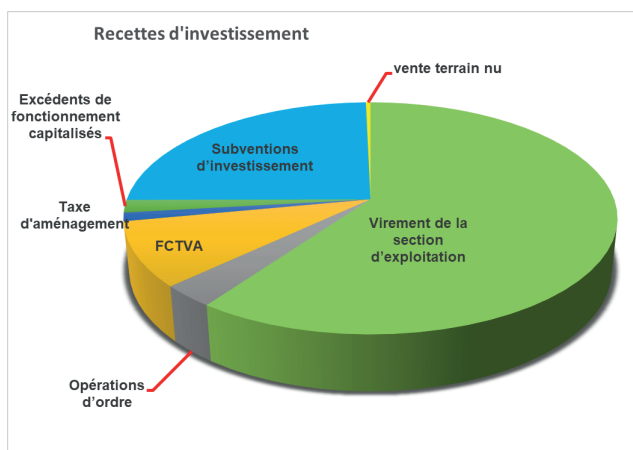
Les recettes mobilisées pour financer les investissements comprennent :

- ◆ Le virement de la section de fonctionnement (Epargne brute ou capacité d'autofinancement),
- ◆ Les recettes propres (subventions, dotations, Taxe d'aménagement, FCTVA,...),
- ◆ Les excédents de fonctionnement capitalisés.

RECETTES	BP 2021 Proposition
10 - Dotations, fonds divers et réserves	101 566,96 €
13 - Subventions d'investissement	210 410,13 €
21 – Immobilisations corporelles	3 000,00 €
021 - Virement de la section de fonctionnement	509 828,09 €
Total Recettes (hors OP D'ordre)	824 805,18 €
040 - Total Opérations d'ordre	26 384,16 €
Total recettes d'investissement (avec Résultat)	851 189,34 €

Au chapitre 10 « Dotations, fonds divers et réserves », le FCTVA à percevoir est de 76 452,61 €, l'excédent de fonctionnements capitalisés est de 15 114,35 €.

Au chapitre 13 « Subventions d'investissement », ces recettes sont liées aux travaux d'investissement 2020 et 2021, principalement aux travaux d'éclairage public, à l'église et à l'enfouissement de la rue de la place chaude.



Résumé du compte rendu du conseil municipal

Le conseil municipal s'est réuni le mercredi 07 avril. Nous vous proposons un résumé de ce conseil.

- 1) Vote du compte de gestion du CCAS 2020 : le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte de gestion du CCAS 2020.
- 2) Vote du compte administratif 2020 du CCAS : le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte administratif 2020 du CCAS.
- 3) Affectation du résultat du CCAS : le conseil municipal décide à l'unanimité d'affecter le résultat de fonctionnement au budget communal pour un montant de 11 790,38 €.
- 4) Vote du compte de gestion 2020 de la commune : le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte de gestion.
- 5) Vote du compte administratif 2020 de la commune : le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte administratif.
- 7) Vote des taxes 2021 : le conseil municipal décide à l'unanimité de ne pas augmenter les taux d'imposition des taxes.
- 8) Vote du budget primitif : le conseil municipal approuve à l'unanimité le budget primitif.
- 9) Élection du troisième adjoint au maire : le conseil municipal nomme à l'unanimité Monsieur LANOË Philippe troisième adjoint, en charge des agents techniques, des petits travaux, des bâtiments municipaux, de l'environnement, de l'assainissement et de la sécurité.
- 10) Aide à un sportif de haut niveau : M. Yani KHELAF, âgé de 23 ans, est espoir pour les jeux olympiques de Paris 2024. Il participera aux prochains JO de Tokyo de 2021, mais également aux divers championnats du monde en 2021, 2022 et 2023.

Madame le Maire propose de lui accorder une aide de 500 €. Le conseil municipal émet à l'unanimité un avis favorable.

Le compte rendu est affiché en mairie et disponible sur le site internet de la commune : mairiefontenailles@wanadoo.fr

Information élections

Les infos

Il est désormais possible de remplir sa demande de procuration en ligne sur le site maprocuration.gouv.fr

Comment ça marche ?



Elections départementales et régionales

Les dimanches 20 et 27 juin 2021.

Vous devez vous munir de votre carte d'identité.

En raison de la situation sanitaire, le bureau de vote sera à la salle des loisirs, Route de Grandpuits.

Garderie

NOUVEAUX TARIFS DE GARDERIE à compter du 1 septembre 2021

Le tarif est inchangé pour le matin : 1,50 € pour 1h30

Le tarif du soir est modifié :

De la descente des enfants des cars de 16h54 ou 17h16 jusqu'à 17h30, un tarif de 0,50 € est créé.

Les parents devront s'acquitter de 0,50 € pour tout élève pris en charge par un agent.

16h30 à 17h30	1,50 €
17h30 à 18h00	0,50 €
18h00 à 18h30	0,50 €
18h30 à 19h00	0,50 €

Etat civil

Décès : Annie Voideck est décédée le 23 mars.

Jeanne Gauchard est décédée le 14 avril.

Naissance : Olivia Duneigre est née le 05 mars.

Chenilles processionnaires

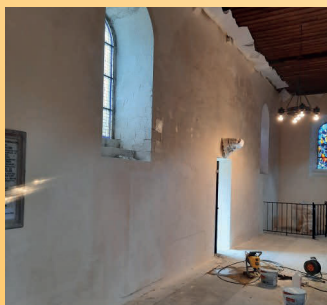
C'est au mois de mai que le traitement contre les chenilles processionnaires du chêne doit être effectué.

Pour les particuliers qui souhaitent faire un traitement, vous pouvez vous rapprocher de la mairie.

Les travaux effectués et programmés dans l'église sont la conséquence de l'effondrement en mai 2018 de la charpente, de la couverture et du plafond au niveau de la partie centrale de l'église. Les demandes de subventions exceptionnelles en investissement, ont, par conséquent, été liées aux travaux d'urgence pour la réfection de la charpente, de la couverture, du plafond et de la maçonnerie de la nef. Aucune demande d'aide n'était possible pour la rénovation des bas-côtés, travaux d'entretien, liés au budget de fonctionnement. C'est pourquoi, il a été décidé que la mairie ferait en interne le rafraîchissement des murs des bas-côtés.

La commune a loué un échafaudage adapté pour sécuriser l'intervention des agents techniques. Ces derniers ont dépoussiéré, lessivé, rebouché les trous et mis deux couches de peinture sur les murs. De manière à rénover l'ensemble, les portes ont été repeintes, les estrades lasurées et les balustres en fer refaites à la peinture noire.

Les élus remercient les deux agents d'avoir relevé ce défi et de l'excellent travail effectué. La tâche était ambitieuse.



Divers travaux sur la commune

Au stade :

Au vestiaire : Agents et stagiaires ont rénové ce local. Des tuiles cassées ont été remplacées, la mousse du toit a été enlevée, la charpente a été lasurée, les murs extérieurs ont été lessivés et les peintures extérieures et intérieures ont été refaites. Les toilettes sont fonctionnelles.

Aménagement : Deux bancs supplémentaires ont été installés.

Salle des loisirs : La toiture a été traitée.

Sécurité : Les protections métalliques des bornes incendie ont été renouvelées.

Vente de bois

Suite à une coupe régénératrice du bois communal, l'entreprise **Besi Elagage** propose aux Fontenailais la vente de stère au prix de 45 euros (à partir de 5 stères). Livraison sur Fontenailles uniquement. Voir annonce page 8.

Règlements et civisme

RÈGLEMENTATION CONCERNANT L'INTERDICTION DU BRÛLAGE

« En vertu des dispositions de l'article 84 du règlement sanitaire départemental de Seine et Marne, le brûlage est formellement interdit. »

Préfecture de Seine et Marne



« J'entretiens mon trottoir ! »

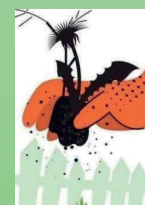
LA COMMUNE VOUS REMERCIE pour votre participation à l'effort collectif et citoyen.

« Chaque habitant doit maintenir son trottoir, son fossé et /ou caniveau en bon état de propreté, sur toute la longueur de l'habitation »

Règlement sanitaire départemental (art. 32).

Balayage Désherbage

Démoussage Elagage



L'utilisation des engins bruyants est règlementée

Les horaires des travaux bruyants en extérieur sont les suivants :

Du lundi au vendredi de 8h à 20h,

Les samedis de 8h à 12h et de 14h à 19h,

Les dimanches et jours fériés de 10h

à 12h.



Carnaval

Un petit mot aussi pour vous dire que cette matinée pour chasser l'hiver et dire "bonjour au printemps" s'est bien passée.

Farandole pour montrer nos déguisements aux copains dans la cour de l'école, puis petit sketch avec Iris, séance de photos et super goûter... Merci à tous les parents pour la collation.

Quelle matinée !!!



Maîtresses Naoël, Isabelle et Ophélie



Concours de dessins

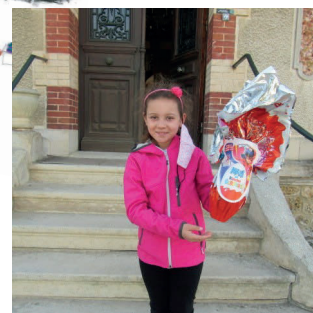


Le contexte sanitaire a contraint l'équipe municipale à annuler la chasse aux œufs.

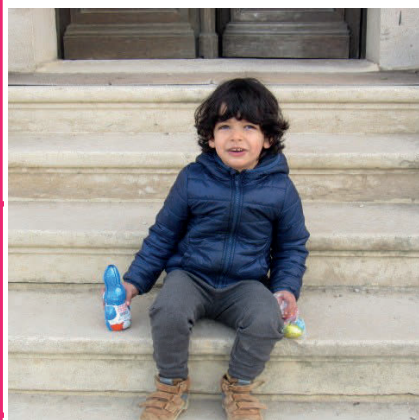
Toutefois, trois enfants ont participé au concours de dessins.

Sont représentées, les œuvres de nos artistes, Elisa, Louane et Anatole.

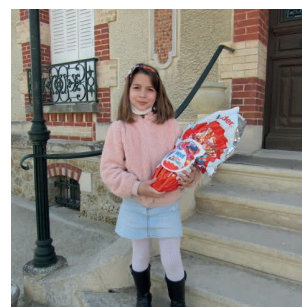
Le dessin d'Elisa sera le flyer 2022 de la chasse aux œufs !



Louane



Anatole



Elisa

Infos utiles

Pompiers : 18

Samu : 15

Police : 17

Numéro d'urgence pour les sourds et les malentendants : 114

Numéro d'appel d'urgence : 112

Centre anti-poison : 01 40 05 48 48

Infos coronavirus : 0 800 130 000

Médecins d'urgence : 0 825 747 499

Gaz sécurité et dépannage : 0 810 433 077

Enedis dépannage : 09 72 67 50 77

Brie Nangissienne : 01 64 01 13 82

Horaires d'ouverture :

Mairie de Fontenailles

63 rue Maurice Wanlin

01 64 08 40 17

mail : mairie.fontenailles@wanadoo.fr

Site : mairiefontenailles.fr

Lundi, mercredi et vendredi : 15h30 à 17h30

Mardi, jeudi : 9h00 à 11h00

Permanence des élus : le samedi de 9h00 à 11h00

Agence postale

01 60 52 66 35

Aux horaires d'ouverture de la mairie.



Mairie Fontenailles



TÉLÉCHARGEZ GRATUITEMENT
L'APPLICATION PANNEAUPOCKET

Le Lien de Fontenailles reprend ses activités.

La brocante du 1^{er} mai étant annulée suite aux restrictions sanitaires, nous la reportons au dimanche 30 mai, réservation au 06 77 24 08 25 (2 € le mètre), pour les adhérents du Lien les 3 premiers sont gratuits.



Le Font'Nival 2021 se déroulera dans le parc de la salle des loisirs.

Vendredi 25 juin à partir de 20h : un concert-spectacle de musique celtique (et les danseurs claquette) précédé d'une première partie (Protocole Barney). Ambiance Irlandaise (St Patrick).

Samedi 26 juin après-midi : une scène musicale locale où se succéderont 5 groupes (rock et reggae).

Le thème de cette année sera la biodiversité, l'environnement et le recyclage.

Des exposants et un espace associatif seront proposés tout au long de la manifestation, ainsi que diverses animations (fanfares, art du cirque, forains, atelier de graff & yamakasi...)

Au plaisir de vous y retrouver nombreux dans les conditions sanitaires du moment.

Pour tout renseignement sur les horaires et la programmation, n'hésitez pas à consulter nos pages Facebook :

<https://www.facebook.com/FestivalSolidaireFontenailles>

<https://www.facebook.com/Le-Lien-de-Fontenailles>

Les Celtic Sailors !



FIT FAMILY
 Mercredi à 15h00
 100 % FAMILLE

FIT à FONTENAILLES

FIT CHALLENGE
 Dimanche à 10h00
 100% FUN

LANCEMENT LE 09 MAI

OUVERT A TOUS
 AU STADE DE FONTENAILLES
 CONFIRMER VOTRE PRESENCE :
 AU 06 60 29 55 51 / f NANIE BARDET LOUIS

LES GRANDES MARQUES
 PRÊT A PORTER

BRODIER

31-33, rue du Général Leclerc
 77370 NANGIS
 Tél. : 01 64 08 02 03

besi Elagage
 entreprise île de France

VENTE DE BOIS DE CHAUFFAGE
 ABATTAGE ÉLAGAGE ÉVACUATION

Tel. : 06 65 60 65.90

besi.entreprise@gmail.com



1 Rue de la poste
 77540 Courpalay

SIRET 78989058900037



Xavier Sturdik
 Pompes Funèbres et Marbrerie

47, rue du Général Leclerc
 77370 Nangis

Tél. : 01 64 01 02 45
servicesfuneraires77@gmail.com